



Nom et Prénom

Adresse du déclarant

Adresse du déclarant

(Quand elle est différente de l'adresse du destinataire)

N° SIRET

Adresse mail

N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 ^{er} janvier précédent, etc.) :			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :		Date de début de l'exercice de la profession :	
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :		
• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés			
• d'une société civile de moyens			
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2023 OU À LA PÉRIODE DU		AU	(si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042C-PRO)			
Voir renvois à la notice			
1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035-B)	Bénéfice :	Déficit :	
Prélèvement à la source : Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu :			
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.			
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :			
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) (21)			
1 bis- Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI)			
Résultat net imposé au taux de 10 % :			
2- Plus-value ©	à long terme imposable au taux de 12,8 %	à long terme exonérées (art. 238 quinquies)	à long terme dont l'imposition est différée de 2ans (art 39 quinquies I-1)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	à long terme exonérées (art. 151 septies)	à long terme exonérées (art. 151 septies A)	à long terme exonérées (art 151 septies B)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3- Exonérations et abattements © et (21) pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)	sur le bénéfice		sur les plus-values à long terme imposable aux taux de 12,8 %	
Entreprise nouvelle, art 44 <input type="checkbox"/>	Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur Art. 44 octies A : <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs : <input type="checkbox"/>	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant : <input type="text"/>	
Zone de revitalisation rurale, art.44 quinquies <input type="checkbox"/>	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies- O A : <input type="checkbox"/>		Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant : <input type="text"/>	
4- BNC non professionnels				
	Bénéfice		Déficit	
Exonérations sur le bénéfice non-professionnel	<input type="text"/>	Dont exonération sur le bénéfice non-professionnel « jeunes artistes » :	<input type="text"/>	Plus-value
Plus-value à long-terme imposable au taux de 12,8 %	<input type="text"/>	Plus-value à court-terme	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.				<input type="text"/>
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :				<input type="text"/>
Comptabilité informatisée				
Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, nom du logiciel utilisé : <input type="text"/>				
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> AA ou OMGA <input type="checkbox"/>				
Nom, adresse, téléphone, adresse électronique :				
- du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné :				
- du conseil :				
- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé :				
N° d'agrément de l'AA ou OMGA ou du viseur conventionné :				
ECF <input type="checkbox"/> Prestataire :				
Signature et qualité du déclarant				
À _____, le _____				

REVENUS 2023

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE								N° 2035-SD Suite (2024)	
NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :									
N° SIRET :									
SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :									
Désignation des employeurs						Montant des salaires perçus			
PERSONNEL SALARIÉ (A)									
Nombre total de salariés :		dont handicapés :		dont apprentis :		Société civile de moyen :		- des salariés	
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS-U, du formulaire 2460-T ou des DSN émises au titre de l'année 2023)						- quote-part vous incombant :		- des salaires nets	
I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)									
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA)	Prix total payé TVA comprise	Montant de la TVA déduite	Base amortissable Col 2 – col 3	Mode et taux d'amortissement *	Montant des amortissements			
						antérieurs	de l'année		
	1	2	3	4	5	6	7		
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyen (B)									
Total du tableau (B)									
Report du total de la dernière annexe (B)									
Total général -----								A	
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035B)								B	
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A-B)									

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :

N° SIRET :

II- DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine 1	Amortissements 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession 4	Plus ou moins-value	
							à court terme 5	à long terme 6

Plus ou moins-value à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035-B) ----->

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court-terme : Montant pour lequel l'imposition est différé (C)		Plus-value à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035-SD)	
--	--	---	--

Plus-values à court terme exonérées (C)		Plus-values nette à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la 2035)	
Article 151 septies du CGI		Article 238 quinquies du CGI	
Article 151 septies A du CGI		Article 151 septies B du CGI	

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) (D)

Nom, prénoms, date et lieu de naissance Adresse du domicile des associés N° fiscal (pers. physique) N° SIREN (pers. morale)	Associé ayant la qualité de gérant	Part dans les résultats en %	Répartition			
			du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
			Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe Totaux →						

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



Formulaire
obligatoire
(article 40 A de
l'annexe III au Code
général des impôts)

REVENUS 2023

N° 2035-A-SD 2024

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la case
« néant » ci-contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

N° 15945*06

pour AJ mois

1													NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION												
Nature de l'activité (1)													Code activité pour les praticiens médicaux												
N° SIRET													si exercice en société (2) AV												
Résultat déterminé (2)													d'après les règles « recettes-dépenses » AK												
Comptabilité tenue (2) :													Non assujéti à la TVA												
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte)													Salaires nets perçus												
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)													DA												
2	R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA											
		2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB											
		3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC											
		4	Montant net des recettes											AD											
		5	Produits financiers (4)											AE											
		6	Gains divers (5)											AF											
		7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG											
3	D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)											BA											
		9	Salaires nets et avantages en nature (7)											BB											
		10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC											
		11	Taxe sur la valeur ajoutée											BD											
		12	Contribution économique territoriale											JY											
		13	Autres impôts											BS											
		14	(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV											
		15	Loyer et charges locatives											BF											
		16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW											
		17	Entretien et réparations											Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs											
		18	Personnel intérimaire																						
		19	Petit outillage (11)																						
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité																						
		21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											Total : Transport et déplacements											
		22	Primes d'assurances																						
		23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																						
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											BJ													
25	Charges sociales personnelles (13)											BT													
	dont obligatoires											BU													
	dont cotisations facultatives Madelin											BZ													
	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite											BU													
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											Total : Frais divers de gestion													
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																								
28	Frais d'actes et de contentieux																								
29	Cotisations syndicales et professionnelles																								
30	Autres frais divers de gestion											BY													
31	Frais financiers (14)											BN													
32	Pertes diverses (15)											BP													
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR													



N° 15945*06

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF	
		40	Frais d'établissement (19)						CG	
		41	Dotation aux amortissements (20)						CH	
		42	Moins-value à court terme						CK	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	CL	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
	Modèle(s)	Type (1)								
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques									
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B



DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS
DE L'EXERCICE

Si ce formulaire est déposé
sans information chiffrée,
cocher la case « néant » ci-
contre

N° 15945*06

SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom du déclarant ou dénomination : _____

Adresse professionnelle : _____

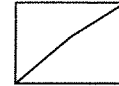
Code postal _____ Ville _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE	20	OU À LA PÉRIODE DU :	AU :
A. RECETTES			
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale		EF	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)		EG	
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP		EH	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EN	
		TOTAL 1	EI
B. DÉPENSES			
Achats		EJ	
Variation de stock (2)		EK	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances (3)		EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois (3)		EM	
Frais de transport et de déplacement (3)		EO	
Frais divers de gestion		EP	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF (1)		EQ	
Taxe sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ER	
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location		EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EV	
		TOTAL 2	EW
C. VALEUR AJOUTÉE			
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 – TOTAL 2	EX
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les déclarations n°1329-DEF et relevés n°1329-AC)		JU	
Cadre réservé au mono-établissements au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE (cf. notice 2035-NOT-SD)..			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		AH	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		AJ	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223A du CGI)		BO	
Effectifs au sens de la CVAE		BK	
Période de référence	KA		/
Date de cessation	MA		/



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° 15945*06

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Number of moral and physical associates and corresponding shares

I. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse

II. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse

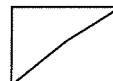
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires...

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° 15945*06

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser une ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.